



DÉCRET

DÉSFFECTATION AU CULTE DES ÉGLISES SAINT-ÉDOUARD ET SAINT-MARC DE LA PAROISSE SAINT-ALPHONSE

À tous ceux et celles qui liront ceci, grâce et bénédictions.

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Édouard a été construite en 1927 et bénite par Mgr Michel-Thomas Labrecque, et que celle de Saint-Marc a été construite en 1955 et bénite par Mgr Georges Melançon, toutes deux pour répondre aux besoins spirituels d'une population grandissante ;

CONSIDÉRANT aujourd'hui, la diminution des personnes fréquentant les lieux de culte appartenant à la paroisse Saint-Alphonse ;

CONSIDÉRANT les résultats des études faites tant par le Comité d'Étude pour l'Évaluation du Parc Immobilier Paroissial que par le Comité d'Étude pour l'Avenir des églises de la paroisse ;

CONSIDÉRANT aussi les résultats du référendum paroissial à la proposition de l'Assemblée de fabrique à savoir : "garder seulement l'église Saint-Alphonse comme lieu de culte pour la paroisse";

Suite à la demande faite par l'abbé Bertrand Vaillancourt, modérateur de l'équipe pastorale, au nom de l'Assemblée de fabrique ;

Après avoir reçu l'avis favorable du Conseil presbytéral, en vertu de mon autorité ordinaire et conformément au canon 1222, JE DÉCRÈTE par les présentes, que les églises Saint-Édouard et Saint-Marc dans la ville de Saguenay secteur La Baie seront désacralisées et désaffectées au culte d'une façon permanente et ce, à compter des 14 et 15 janvier 2006 respectivement.

Une célébration spéciale marquera alors la dernière cérémonie religieuse dans chacune des dites églises. Elles seront ensuite vidées de tout ce qui jusque là a servi au culte.

DONNÉ à Chicoutimi, ce douzième jour de septembre de l'an deux mille cinq.

† Mgr André Rivest
Évêque de Chicoutimi

S. Marie-Berthe Demers, o.s.u.
Chancelier